

La photographie après décès

Autor(en): **Gosse, H.-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **9 (1897)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-523588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA PHOTOGRAPHIE APRÈS DÉCÈS

J'ai présenté à la session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Grenoble en 1885, un travail sur l'importance de la photographie en médecine légale¹ et j'ai cherché à le compléter en 1886 dans la session de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Genève². Depuis lors, bien des travaux ont paru sur ce sujet et je n'aurais pas eu l'idée de publier une note sur un point spécial de la question, si un certain nombre de mes collègues ne m'avaient écrit pour me le demander.

Il s'agit de la reproduction de cadavres de personnes inconnues, au point de vue des recherches que l'on a à faire concernant leur identité.

Les différents signalements d'individus inconnus, les meilleurs et les plus scientifiques tels que ceux qui ont été présentés par M. A. Bertillon³, arrivent difficilement à déterminer l'identité lorsqu'ils doivent être utilisés par des personnes qui n'ont pas les connaissances nécessaires ou qui ne s'en sont pas spécialement occupées. Le meilleur moyen est encore une photographie, mais les cadavres ont souvent un facies repoussant qui empêche bien des personnes connaissant le défunt de le reconnaître, ou qui leur

¹ Compte rendu de la XIV^{me} session. Paris, 1886, page 190.

² Compte rendu des travaux présentés à la LXIX^{me} session. Genève, 1886, page 156.

³ *Identification anthropométrique*. Melun, 1885, in-8°. — *La photographie judiciaire*. Paris, 1890, in-12.



PHOTO TYPE P. ODIER

PHOTOCOLLOGRAPHIE GEORGE WOLF BALE

SAUVÉS!

produit un sentiment pénible. Il faut en outre remarquer que l'aspect du visage est singulièrement modifié par le fait que les paupières recouvrent le globe oculaire et que l'œil présente des altérations telles qu'une toile glaireuse ou un aplatissement notable de la cornée ; ces deux derniers phénomènes sont dus à la dessication de cet organe. Pour redonner l'apparence de la vie qui est intimément liée avec le regard, la première chose que l'on devra faire sera d'ouvrir les paupières et de remplacer les liquides évaporés.

Dans ce but l'on opérera avec deux doigts une pression sur les paupières faisant ainsi saillir le globe oculaire, puis l'on placera sur l'œil des compresses mouillées d'eau que l'on entretiendra humides. En thèse générale, il est préférable que cette partie de la revivification de l'œil se fasse très lentement et dure au moins une heure. Si les paupières ne veulent pas rester ouvertes, il sera bon de passer avec un pinceau, sur la muqueuse, une solution faible de sulfate d'alumine, en ayant soin de n'en pas mettre sur la cornée, celle-ci en revanche devra être humectée avec de l'eau à laquelle on ajoutera un quart de glycérine.

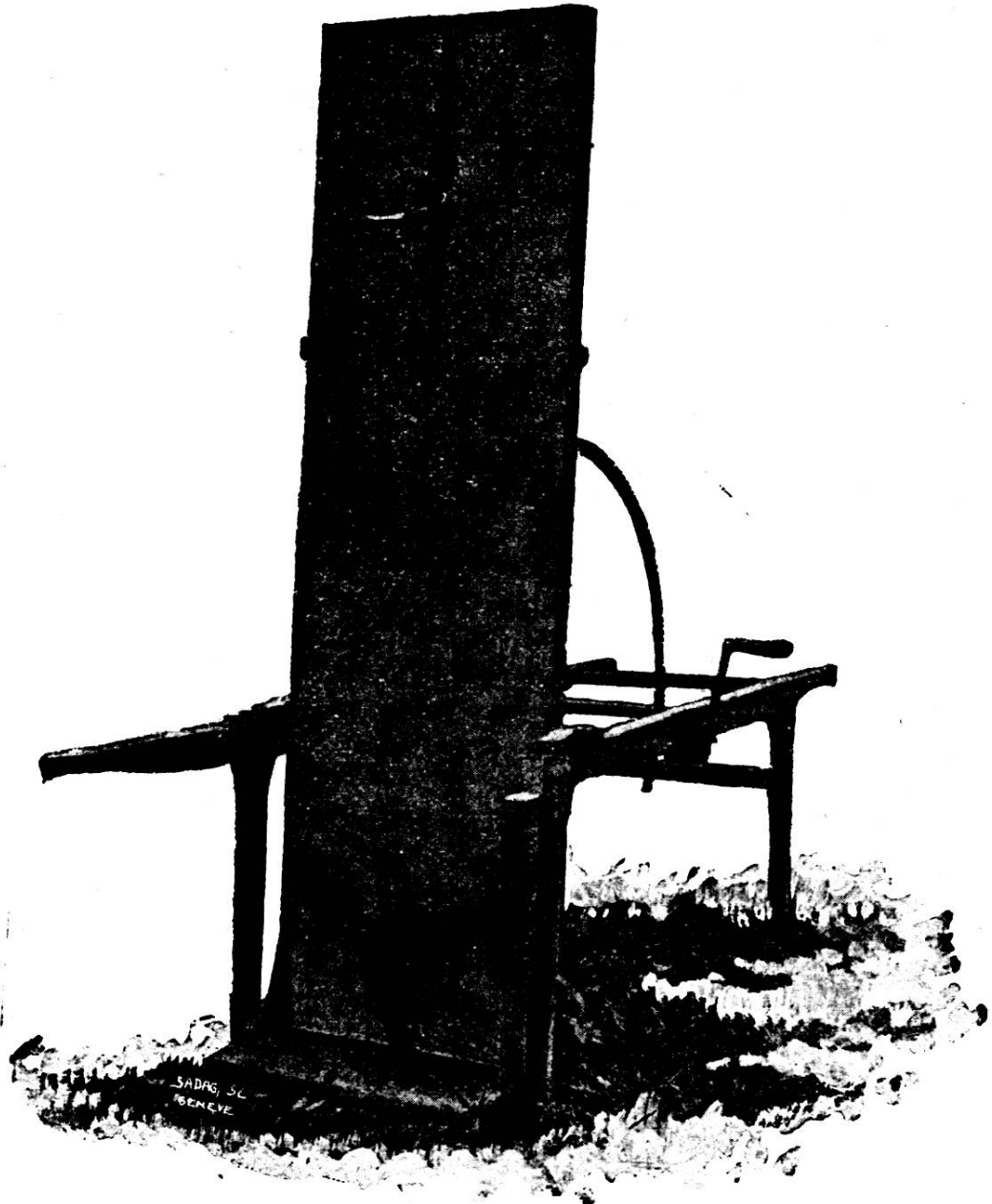
Si l'aplatissement de l'œil persiste, on le fera disparaître en injectant au moyen d'une petite seringue à acupuncture un peu d'eau glycerinée, et faisant la ponction dans la chambre postérieure de l'œil.

Pour la photographie des cadavres, M. le professeur Brouardel formule sa manière de voir en ces termes ¹ :

« Le seul procédé pratique nous paraît être de laisser le cadavre sur un plan horizontal, nous avons donc fait construire un grand appareil dont l'objectif a son axe dans un plan vertical et passe au travers d'un trou percé dans la planchette du pied de l'appareil. Cette disposition très

¹ P. Brouardel et Ogier, *Le Laboratoire de toxicologie*, page 80. Paris, 1891, in-8°.

simple semble préférable à l'emploi de prismes à réflexion totale, ou autres appareils analogues. Le cadavre est alors placé entre les trois tiges du pied, qui est néces-



sairement d'une assez grande hauteur. La mise au point faite du haut d'une échelle est, il faut le dire, assez inconmode. »

Ce système a donné de bons résultats aux professeurs de Paris, mais dans bien d'autres villes et dans bien des

facultés de médecine, l'on ne peut se payer des installations semblables, soit à cause des frais mêmes qu'elles occasionnent, soit à cause des locaux spéciaux qu'elles exigent, aussi ai-je cherché à le remplacer par quelque chose de plus simple, de moins coûteux et d'un maniement facile.

Le brancard sur lequel est placé le cadavre est formé d'un châssis supporté par quatre pieds. La partie supérieure est recouverte d'une table qui est mobile, pivote au tiers de sa hauteur et est munie à sa partie inférieure d'une planche placée à angle droit avec elle, sur laquelle reposeront les pieds du sujet (voir p. 10).

A l'une des extrémités du brancard, les bras sont à charnières, de façon à pouvoir être rabattus si l'on désire rapprocher l'appareil photographique.

Désirant photographier le corps debout, ce qui facilite singulièrement la mise au point, il fallait que la table put être dressée; dans ce but elle est munie à sa partie postérieure de deux arcs dentés, qui s'engrènent avec des pignons mus par une manivelle pourvue d'un cliquet d'arrêt.

A la partie médiane et supérieure de la table, se trouve une rainure dans laquelle glisse un coulisseau pouvant être fixé par un écrou à ailettes.

Le coulisseau est percé d'un trou dans lequel pénètre une tige qui peut être fixée par un écrou, et à la partie supérieure de laquelle se trouve une double griffe dont les bras peuvent se rapprocher au moyen d'une vis à deux filets contraires que l'on met en jeu au moyen d'une clef.

La double griffe sert à fixer d'une façon absolue la tête du cadavre, ce qui est indispensable, car sans cela on constate un tassement lent du corps, qui rend la photographie très difficile, surtout si l'on désire faire de longues poses. La tête peut être plus ou moins éloignée de la table par l'allongement de la tige, suivant la courbure de la colonne vertébrale. Quant au coulisseau, il sert à régler la place de

la griffe suivant la taille du mort, lequel doit reposer ses pieds sur la planche support.

Lorsque le cadavre est arrangé sur le brancard, l'on place derrière lui un cadre en bois n'ayant que trois côtés, venant s'appuyer sur les parties latérales du cadavre.

J'ai pu arriver ainsi à de très bon résultats pour identifier des cadavres inconnus déposés à la Morgue de Genève. Depuis que j'ai employé ce procédé, la moyenne des corps classés définitivement comme non reconnus est tombée de 40 à 5 ou 6 pour cent.

Je joins à cette notice quelques photographies comme indication des résultats auxquels je suis arrivé, tout en faisant remarquer que je ne pouvais pas prendre de spécimens parmi les cadavres reconnus; que le choix que je pouvais faire était donc par cela limité; enfin que je ne me donne pas comme un photographe de profession, bien loin de là, et qu'il est évident que si j'avais eu un bon photographe à ma disposition, j'aurais obtenu, j'en suis convaincu, des épreuves autrement belles que celles que je présente ici.

L'auteur nous présente ici une série de photographies dont nous extrayons les trois suivantes. (Voir la première, pl. II.)

Je pense devoir montrer la photographie d'un enfant tel qu'il était après le crime et la photographie que j'ai obtenue après avoir cherché à lui donner un aspect vivant, ce que m'avaient demandé les parents de la victime¹. (Voir pl. III.)

Je ne dirai rien des projections lumineuses que j'ai proposées en 1883 pour faciliter la photographie des couleurs non photogéniques, avec des plaques ordinaires non iso-

¹ Il est bien entendu que les photographies que je présente, n'ont été l'objet d'aucune retouche ni sur les clichés, ni sur les épreuves.

chromatiques, car dans les cas dont je m'occupe ici je n'ai eu l'occasion de les essayer que deux fois¹.

D^r H.-J. GOSSE.

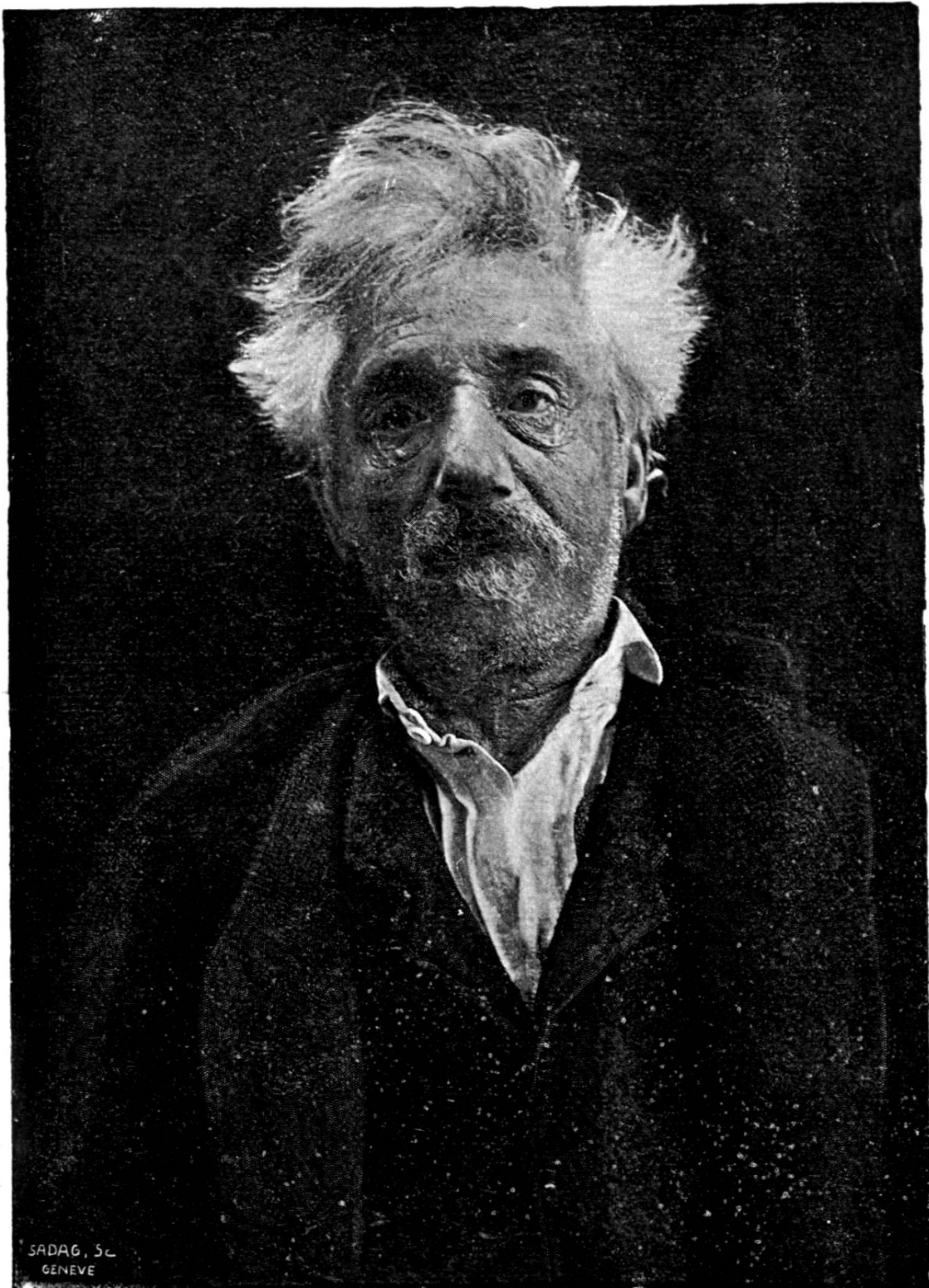
Notes médico-légales, par H.-J. Gosse, Genève 1896, in-4°.

¹ Voir Gosse, *Compte rendu de la Soc. Helv. des Sciences nat.*, 1886.

Idem Association française pour l'avancement des Sciences. Grenoble, 1885.

A. Londe, *La Photographie médicale*. Paris, 1893, in-8°, p. 152.





Phototype H.-J. Gosse.

Similigravure: S. A. D. A. G., Genève.

LA PHOTOGRAPHIE APRÈS DÉCÈS



Phototype H.-J. Gosse.



Similigravure : S. A. D. A. G., Genève.

LA PHOTOGRAPHIE APRÈS DÉCÈS